

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS DE LOCATION DE NACELLE
POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES DANS LA SALLE
POLYVALENTE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de louer l'équipement nécessaire en vue d'assurer le remplacement des luminaires de la grande salle polyvalente par la société ELECTROTECH ;

Vu les propositions tarifaires présentées par la société SALMAT NORD LOCATION ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société SALMAT NORD LOCATION (sise 5 rue de Sequedin – 59160 CAPINGHEM), un devis destiné à la location d'une nacelle araignée 25m, pour un montant de 2300,59 euros TTC ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 01 septembre 2025

DEC2025_118



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ